

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 31 mars à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 25 mars, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOCH, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Éric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Baghdadi ZAMOUM pouvoir à Sarah TENDRON, Virginie GRENIER pouvoir à Hélène CRENN, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Farida REBOUH, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Newroz CALHAN pouvoir à Jean-Pierre FROMONTEIL, Léa MARIÉ pouvoir à Laurent FOUILLOUX, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique TALLÉDEC

DÉLIBÉRATION : 2025-039

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTION POUR ÉCHANGES ENTRE LE COLLÈGE LE HÉRAULT ET LA THOMAS HARDYE SCHOOL DE DORCHESTER (ANGLETERRE)

DÉLIBÉRATION : 2025-039  
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION  
SOCIOCULTURELLE

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTION POUR ÉCHANGES ENTRE LE COLLÈGE LE HÉRAULT ET LA THOMAS HARDYE SCHOOL DE DORCHESTER (ANGLETERRE)

**RAPPORTEUR : Farida REBOUH**

Par délibération du 31 mars 2025, le Conseil Municipal a validé les nouveaux critères d'attribution des subventions aux groupes organisant des déplacements à l'étranger, sous forme d'une bourse de voyage accordée à chaque participant herblinois.

L'aide est basée sur un forfait de 50 € par herblinois.

Cette subvention pour déplacement à l'étranger est accordée selon des critères précis, notamment les suivants :

- la demande doit émaner d'un établissement scolaire, d'un club sportif ou d'une association herblinoise,
- le voyage doit se faire dans le cadre d'un échange avec un groupe local ou doit avoir un intérêt pédagogique clairement explicité (programme et bilan joints à la demande).

Le collège du Hérault a fait une demande dans le respect de ces critères : 24 élèves herblinois de troisième ont été accueillis par la « Thomas Hardy School » de Dorchester (Angleterre) du jeudi 13 mars au mercredi 19 mars 2025 pour parfaire leurs compétences linguistiques, leurs connaissances historiques et interculturelles et vivre une expérience culturelle et humaine enrichissante. L'échange se poursuivra par l'accueil des correspondants anglais au collège Le Hérault et dans les familles herblinoises du jeudi 15 mai au mercredi 21 mai 2025.

Un bilan devra être adressé à la Ville après le déplacement à Dorchester (Angleterre). Le versement de la subvention est conditionné à la réception de ce bilan.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 1 200 € au Collège Le Hérault dans le cadre de l'échange linguistique et culturel avec la « Thomas Hardy School » de Dorchester.

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville, imputation 65748-041-42021 exercice 2025.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 31/03/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Dominique TALLÉDEC

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 03/04/2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 04/04/2025